



RESOLUTION DES ACERC - Batz 1999

Les ACERC, réunis à l'occasion du XIV^{ème} Congrès SNFOCOS,

- exigent que la négociation nationale sur la Réduction du Temps de Travail ne se fasse pas au détriment de leurs salaires, de leur temps personnel et de leurs conditions déjà difficiles de travail,

- réclament des embauches compensatrices en contrat à durée indéterminée d'inspecteurs et de contrôleurs, sachant que les conventions d'objectifs et de gestion imposent des charges supplémentaires de travail en nombre de dossiers, en chiffres de redressement, de ratios et de rentabilité,

- veulent le remplacement poste par poste de tous les départs et notamment en retraite, en ARPE ...

- revendiquent le niveau supérieur pour tous,

A cet effet, les ACERC mandatent le Bureau National et son Secrétaire pour mener à bien ces différentes revendications.

Adoptée à l'unanimité